

# Qu'est-ce que l'oralité ?

**I**l s'est implanté un sens, relativement récent, du mot « oralité ». Il entre dans une relation d'opposition avec l'écriture, ou, plus exactement, la picturalité.

Chacun voit, au moins intuitivement, ce qu'est une civilisation de l'écriture. Elle est marquée par une technique spécifique de communication. Mais il y a plus : par le soulagement de la mémoire que permet l'acte écrit, par la légitimité de l'anonymat qui s'établit entre un émetteur-rédacteur et un récepteur-lecteur, l'usage de l'écriture et de la lecture impose un certain type de relation de l'homme à l'homme, et de l'homme à la nature.

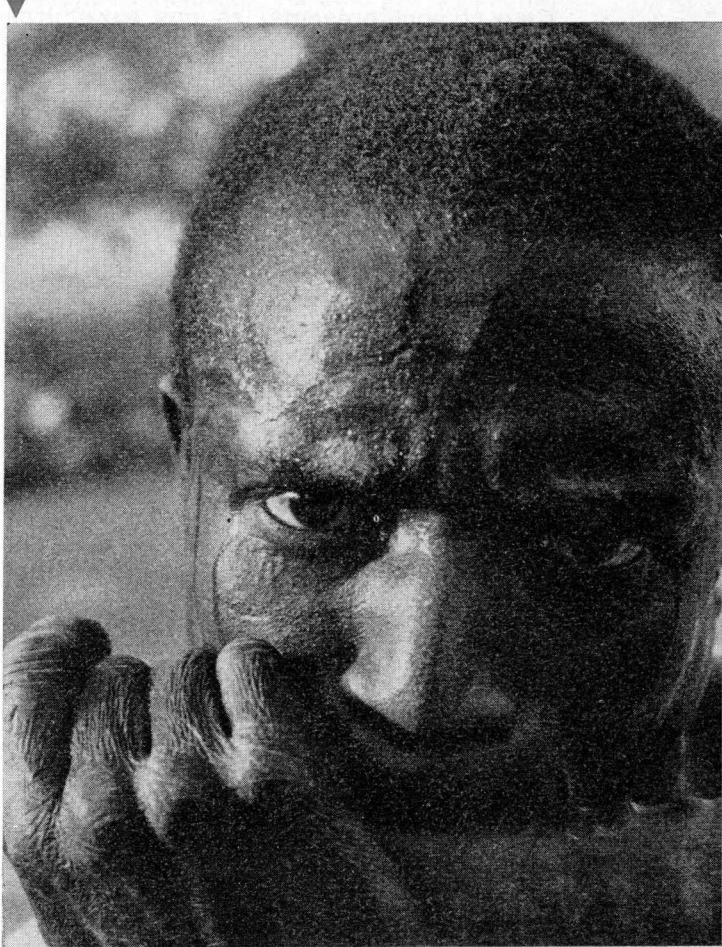
Là où, historiquement, il n'y a pas de fixation écrite, on a affaire à une « civilisation sans écriture ». Telle est la formule habituelle selon laquelle on qualifie négativement, par une propriété qu'elle n'a pas, un certain type de civilisation.

Certes la technologie moderne et l'usage de l'acte écrit ont pénétré un peu partout dans le monde. Il n'en reste pas moins qu'il vaut la peine de cerner de plus près cette « absence d'écriture », car même si elle n'est plus que traditionnelle, même si elle est frappée d'anémie face à l'efficacité de l'imprimé, il n'en reste pas moins qu'elle est une donnée anthropologique encore actuelle. Cette réflexion aura aussi l'intérêt de lever une ambiguïté qui tend à s'instaurer quand d'aucuns assimilent l'audio-visuel à un retour à l'oralité.

Selon nous, une telle vue n'est possible que si l'on se dispense de définir l'oralité en conformité avec ce qu'autorise les données anthropologiques.

## problématique

Le plus clair au départ est de poser une certaine problématique. Paul Valéry a écrit : « Longtemps, la voix humaine fut base et condition de la littérature ». **Il est certain qu'il est des sociétés où la voix humaine et quelques instruments (tambours, flûtes sifflets) sont les seuls vecteurs de toute communication.**



Dès lors, ce n'est plus la littérature, mais l'ensemble du savoir qui est transmis d'aîné à cadet, de génération en génération par des procédés oraux, à l'exclusion de toute fixation écrite — mais pas nécessairement à l'exclusion de tout graphisme — et notre problématique est la suivante, ainsi que la formule à peu près Marcel Jousse : comment l'homme placé au milieu des innombrables actions de l'univers s'y prend-il pour en conserver le souvenir et pour les transmettre de génération en génération à ses descendants ?

### la communication dans une civilisation de l'oralité

En civilisation de l'oralité, **toute communication est auditive** puisqu'elle a pour vecteur physique la voix humaine ou des instruments. Ceci impose à la communication une double condition, celle du temps qui limite son existence à sa manifestation, celle de l'espace qui limite le trajet aux conditions par lesquelles le message sera physiquement perceptible par les interlocuteurs.

Ceux-ci sont présents les uns aux autres et, par un rituel de sociabilité, déclinent mutuellement leur identité sociale. On comprend ainsi l'importance des salutations. Nous dirons là que **toute communication est personnalisée**.

Il faut ajouter enfin que toute communication orale, du fait qu'elle est sonore et socialement personnalisée, est aussi très souvent publique en ce sens qu'elle est émise à haute voix. Les exigences du secret seront respectées et les dangers des « paroles trop fortes » seront évités moins par un langage **en aparté** que par un langage allusif où le sens clair des paroles sera voilé par des connotations symboliques dont l'usage est lié à des degrés initiatiques de connaissance.

Mais alors comment dans ces conditions s'opère la mise en dépôt des paroles, car enfin, il ne faudrait pas croire que les paroles n'ont été conservées qu'à partir du jour où le phonographe a été inventé. Par exemple, une société africaine, au moins prise dans son destin traditionnel, ne vit pas au jour le jour. Elle a une histoire.

### la mnémotechnique de l'oralité

Comment, dans une civilisation de l'oralité, tout un savoir peut-il être fixé ? Il l'est de trois façons.

Tout d'abord, le savoir est fixé **à travers de multiples « textes oraux »** : mythes, textes historiques, textes didactiques, énigmes, devises, formules rituelles, etc... Le facteur essentiel dans cette fixation est un personnage que nous appellerons un dépositaire-transmetteur. Le griot dans quelques pays de l'ouest africain en est un exemple. Il ne faudrait pas croire que ces personnages sont essentiellement tournés vers le passé et la tradition. Ceci est vrai pour certains, mais beaucoup le sont tout autant vers l'actualité. Ce sont les agents d'un immense service d'information.

Il existe aussi des **fixations matérielles** qui fonctionnent comme des aides-mémoires, que ce soit les bas-reliefs des palais d'Abomey, les signes graphiques de la société du Komo chez les Bambara, etc. Enfin il est une fixation que nous appellerons **onomastique** (1). Le fait est très répandu que les noms donnés aux personnes ne soient pas des « noms propres », à part, mais des noms significatifs en relation avec une situation contemporaine de la naissance, et destinés soit à une Puissance numineuse (2) soit à des groupes sociaux.

Il en est de même des noms de lieu. Dans tous les cas, il s'agit d'une histoire inscrite dans la durée d'une personne ou dans l'espace d'un habitat.

Une société relevant d'une civilisation de l'oralité doit donc résoudre la conservation et la transmission de sa culture. L'oralité impose une mnémotechnique (3) très élaborée. Mais il faut donner vie à ce qui est fixé.

### la parole proférée

La parole ne dure que par la parole proférée. Seule celle-ci donne vie à ce qui est fixée. Ceci implique que la parole est

(1) *Onomastique : étude des noms propres.*

(2) *Numineux : du latin numen : puissance divine.*

(3) *Mnémotechnique : art de développer la mémoire par des exercices appropriés.*

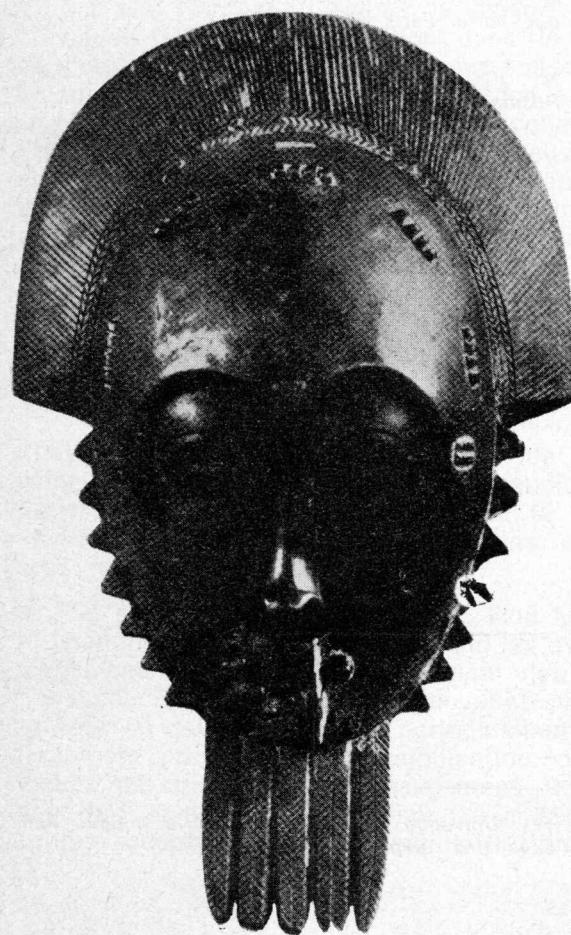
à la fois une force et un « mouvement vers » un public.

Que la parole soit conçue comme une force, les exemples qui le prouvent sont innombrables. La parturiente se délivre de ses douleurs par une confession publique où elle profère tous les interdits qu'elle a rompus. La parole est souvent manifestée dans les masques par l'excroissance de la bouche, ou encore par l'absence totale de bouche car la parole est aussi une force qu'il faut savoir retenir. Il existe des amulettes qui protègent de la force des paroles.

Il est des griots qui savent exploiter cette conception en abusant de leur art du verbe. Toute louange est un don qui entraîne un contre-don.

La parole proférée entre, par définition, dans un processus de communication, dans

*...la parole est souvent manifestée dans les masques par l'excroissance ou l'absence totale de bouche...*



un but ludique, éducationnel, initiatique, afin d'établir un contact social, etc. Elle est fixé dans des textes. Or, ici, la dimension sociale est doublement importante. Non seulement il faut un public récepteur comme terme du processus de communication, mais aussi un public qui croit dans les valeurs impliquées dans ces textes. L'immense trésor des textes oraux ne subsiste que dans la mesure où ils restent un objet de crédibilité. La prolifération de la parole, est liée à des structures sociales, à un type de vie communautaire.

Dans la mesure où ces structures, en milieu urbain par exemple, sont atteintes, les textes tendent à disparaître car, encore une fois, ils ne subsistent que dans la mesure où ils sont mis à l'épreuve face à un public qui les accueille.

### *le texte de style oral*

Il reste une caractéristique importante qui contribue à définir une civilisation de l'oralité, celle qui se rapporte au **texte de style oral**.

La conception d'un tel type de texte doit reposer sur deux propriétés, tout d'abord l'existence d'une structure interne ou **rythme** (ou ponctuation orale), ensuite un **contenu sémantique** valorisé par un public. Ce rythme permet à la fois la mémorisation chez celui qui profère le texte, et l'attention soutenue chez le public. Nous définirons le texte de style oral ainsi : **c'est un texte qui est fixé par un rythme agissant en tant que structure mnémotechnique, et qui actualise le consensus (1) manifesté par un public en vue d'accueillir et de conserver un certain contenu sémantique.**

**Structure et contenu sont intimement liés.** Ils sont en symbiose car le contenu est inséparable de la structure en ce sens qu'il n'est saisissable que dans la profération du texte. Si l'un des deux termes est privilégié au dépens de l'autre, c'est la structure. Il est des textes ou des segments de texte qui sont à peu près « insignifiants » et dont la fonction est seulement de manifester une relation de sociabilité, de maintenir un contact auditif, d'assurer un temps où la mémoire se repose, de préparer l'avènement d'un socio-drame.

(1) *Consensus : consentement général.*

## Conclusion et ouverture

On pourrait effectivement se demander si l'audio-visuel est un retour à l'oralité ? Cette interrogation est présente dans un numéro récent de l'ARC intitulé « Gutenberg ». Et André Leroi-Gourhan se demande dans « Le geste et la parole » si l'écriture n'est pas déjà condamnée, car, s'il y a une importance croissante de la matière imprimée, il y a aussi toute une technologie moderne par laquelle la pensée est enregistrée et mécaniquement restituée à travers le son et l'image.

**Or précisément il n'y a pas de retour mais une trajectoire.** Citons ici Leroi-Gourhan : « Des taureaux et chevaux de Lascaux aux signes mésopotamiens et à l'alphabet grec, les symboles figurés passent du mythogramme à l'idéogramme, de l'idéogramme à la lettre et la civilisation matérielle prend appui sur des symboles dans lesquels le jeu entre la chaîne de concepts émis et leur restitution devient de plus en plus étroit. L'enregistrement de la pensée et sa restitution mécanique restreignent encore ce battement et l'on doit se demander quelles conséquences un tel resserrement entraîne ».

Le cinéma sonore et la télévision, en mobilisant la vision du mouvement et l'audition, « ont entraîné la participation passive de tout le champ de perception ». Il n'y avait plus d'intervention active de la personne réceptrice du message. On était dans une situation de communication où le message est totalement subi et totalement vécu en vision comme en audition. Il faut citer encore ici Leroi-Gourhan : « Sous ce double aspect les techniques audio-visuelles s'offrent réellement comme un état nouveau dans l'évolution humaine et un état qui porte directement sur le plus propre de l'homme : la pensée réfléchie ».

Il ne faut pourtant pas nier l'acquisition de l'audio-visuel du point de vue social. Il permet une information précise pour le moment encore « univoque » (1) puisque les moyens d'interprétation sont immobilisés.

Les spécialistes de l'audio-visuel auront à se prononcer sur cette économie que les récepteurs risqueraient d'opérer au niveau de leur « imagination ». Jusqu'à quel

point l'homme pourrait-il se dispenser de forger ses symboles ? N'est-ce pas alors sa propriété d'agir qui serait atteinte ?

Nous sommes partis avec la « civilisation de l'oralité » d'une problématique de la mémoire. Nous aboutissons avec Leroi-Gourhan à une problématique de la liberté ■

---

**Maurice HOUIS**

---

## bibliographie

G. CALAME-GRIAULE : *Ethnologie et langage : la parole chez les Dogon*. Paris, N.R.F., 1965.

G. DIETERLEN et Y. CISSE : *Les fondements de la Société d'initiation du Komo*, cahiers de l'Homme, Paris, Mouton, 1972.

M. HOUIS : *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*. Paris, P.U.F., 1971.

M. JOUSSE : *L'anthropologie du geste*. Paris, Resma, 1969.

L'ARC, Gutenberg, N° 50, Aix-en-Provence, 1972.

C. LEVY-STRAUSS : *L'anthropologie structurale*. Paris, Plon, 1958.

---

(1) *Univoque* : qui conserve le même sens dans des emplois différents.